

Sun Life – 5^e rapport annuel sur l'utilisation du produit des obligations durables

Avril 2024

Contexte

La Sun Life a conclu sa première offre d'obligations durables en 2019, soit les débentures à taux variable différé de 2,38 % non garanties subordonnées de la série 2019-1 venant à échéance en 2029 et représentant un capital de 750 millions de dollars canadiens (l'« obligation durable de 2019 »), puis elle a conclu une deuxième offre d'obligations durables en 2023, soit les débentures à taux variable différé de 5,50 % non garanties subordonnées de la série 2023-1 venant à échéance en 2035 et représentant un capital de 500 millions de dollars canadiens (l'« obligation durable de 2023 »). Aux termes du Cadre des obligations durables adopté en 2019 (le « Cadre »), nous nous sommes engagés à publier chaque année un rapport portant sur l'utilisation du produit de celles-ci. Le présent rapport est le cinquième rapport annuel. Il présente le montant du produit net de l'obligation durable de 2019 et de l'obligation durable de 2023 (collectivement les « obligations durables ») affecté par catégorie répondant aux critères d'admissibilité¹ définis dans le Cadre.

Catégories répondant aux critères d'admissibilité :

- Énergie renouvelable
- Efficacité énergétique
- Bâtiments écologiques
- Transports propres
- Gestion durable de l'eau
- Accès aux services essentiels

La durabilité à la Sun Life

À la Sun Life, il est très important pour nous de mettre l'accent sur la durabilité. Il s'agit d'un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise. Bâtissant sur notre assise de société fiable et responsable, nous voulons nous doter d'un avantage concurrentiel et nous démarquer en misant sur les axes suivants de notre plan de durabilité : accroître la sécurité financière, encourager un mode de vie sain, promouvoir les placements durables et contribuer à la résilience climatique. Dans le cadre de nos efforts d'investissement durable, nous gérons les

¹ Les catégories admissibles du Cadre sont alignées sur les Green Bond Principles 2018, les Social Bond Principles 2018 et les Sustainability Bond Guidelines 2018 de l'International Capital Market Association (ICMA). Pour l'utilisation du produit en vertu des Green Bond Principles, elles comprennent l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les bâtiments écologiques, les transports propres et la gestion durable de l'eau. Pour l'utilisation du produit en vertu des Social Bond Principles, elles comprennent en plus l'accès aux services essentiels.

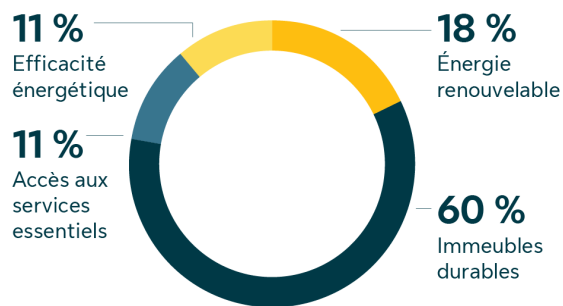
actifs en suivant des processus de placement axés sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, nous offrons à nos Clients des options de placement durable et nous investissons nos propres actifs de manière à appuyer la transition vers une économie sobre en carbone et plus inclusive.

Les catégories admissibles de notre Cadre sont alignées sur notre raison d'être et nos priorités en matière de durabilité. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, l'actif de ces catégories contribue à la santé à long terme des collectivités et soutient le développement d'une économie sobre en carbone. Nous contribuons directement et indirectement à la réalisation de plusieurs des 17 ODD. Cependant, nous mettons l'accent sur les cinq objectifs qui nous permettent de générer les meilleures retombées selon nous. Cela comprend l'ODD n° 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD n° 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD n° 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Pour en savoir plus sur la durabilité à la Sun Life, rendez-vous à sunlife.com/durabilite.

Les graphiques ci-après montrent la répartition du montant du produit net par catégorie d'actifs admissibles, pays et types de projet (nouveaux et existants)² pour les obligations durables.

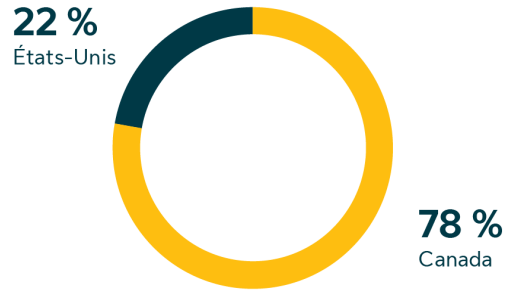
Obligation durable de 2019

#1 Répartition par catégories d'actifs admissibles
Au 31 décembre 2023



² Pour l'obligation durable de 2019, les nouveaux projets sont définis comme étant acquis à la date de l'émission de l'obligation (soit le 13 août 2019) ou après et les projets existants sont ceux acquis avant cette date. Pour l'obligation durable de 2023, les nouveaux projets sont définis comme étant en développement au moment de l'investissement initial de la Sun Life dans les actifs et les projets existants sont ceux qui étaient en cours au moment de l'investissement initial.

#2 Répartition par pays
Au 31 décembre 2023

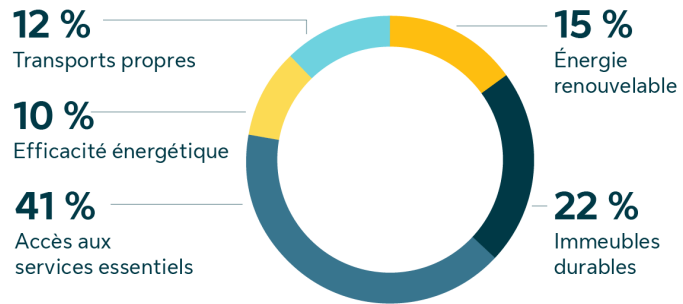


#3 Affectation aux projets nouveaux et existants
Au 31 décembre 2023

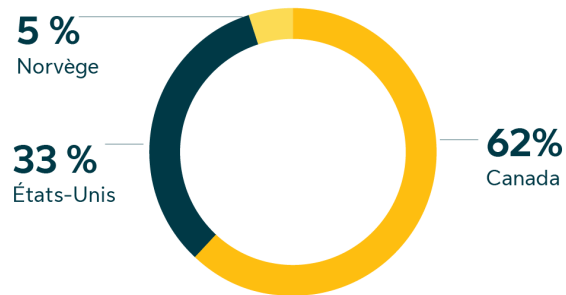


Obligation durable de 2023

#1 Répartition par catégories d'actifs admissibles
Au 31 décembre 2023



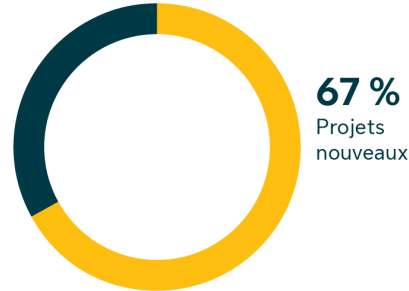
#2 Répartition par pays
Au 31 décembre 2023



#3 Affectation aux projets nouveaux et existants

Au 31 décembre 2023

33 %
Projets
existants



Examen externe

Le processus de sélection des actifs admissibles pour les émissions d'obligations durables comprend un examen des actifs par un tiers indépendant³ pour confirmer le respect des critères d'admissibilité. L'examen inclut notamment la validation des éléments suivants :

- i) Les actifs sélectionnés répondent aux critères d'admissibilité
- ii) La Sun Life a dressé un rapport relativement aux indicateurs de rendement clés appropriés, qui sont harmonisés avec les critères d'admissibilité de la catégorie concernée du Cadre

Pour connaître la méthodologie d'élaboration de ce rapport, reportez-vous à l'Annexe A.

Utilisation du produit de l'émission obligataire

Le produit net de l'émission des obligations durables a été entièrement affecté aux actifs admissibles dans les cinq catégories nommées ci-dessus (énergie renouvelable, efficacité énergétique, bâtiments écologiques, transports propres et accès aux services essentiels). Il ne reste aucun produit non affecté^{4,5}. Comme il est résumé ci-dessous, la répartition est conforme au Cadre publié en mars 2019.

Résultats en matière de durabilité

Les tableaux ci-dessous montrent l'utilisation du produit de l'émission pour les obligations durables. Selon la participation de la Sun Life dans les projets⁶, nous déclarons les indicateurs de retombées prévus, tels que la puissance installée, les économies d'énergie annuelles et le nombre de lits disponibles.

³ Morningstar Sustainalytics, un fournisseur mondialement reconnu de recherche, de notations et de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

⁴ Pour certains actifs admissibles, seulement une partie de l'investissement total de la Sun Life a été incluse.

⁵ Chaque année, nous passerons en revue les actifs qui appuient les obligations durables. Comme dans le cours normal des activités, il est possible que nous ayons à rembourser un placement en instruments à taux fixe plus tôt que prévu. Lorsque la situation se présentera, nous trouverons un remplacement admissible et nous communiquerons le changement dans le rapport annuel sur les obligations durables.

⁶ La participation de la Sun Life à un projet est fondée sur les titres de créance et les titres de participation déployés en tant que proportion de la valeur comptable nette ou d'une autre mesure pertinente.

Tableau 1 : Utilisation du produit – obligation durable de 2019

Catégorie liée à l'obligation durable de la Sun Life	Nombre d'actifs	Valeur au 31 décembre 2023 (M\$ CA)	Indicateur des retombées prévu ⁷	Part de l'obligation aux indicateurs de retombées
Énergie renouvelable	1	133 \$	Capacité de production d'énergie renouvelable (MW)	53
Efficacité énergétique	1	70 \$	Économies d'énergie annuelles (MBTU)	168 443
	1	18 \$	Émissions annuelles de GES réduites ou évitées (tonnes métriques d'équivalents CO ₂)	9 470
Bâtiments écologiques	2	447 \$	Certifications de bâtiment écologique	LEED Or LEED Platine BOMA BEST Platine
Accès aux services essentiels	1	69 \$	Lits de patient libres	128
	1	13 \$	Logements disponibles en refuge	37
Total	7	750 \$		

Tableau 2 : Utilisation du produit – obligation durable de 2023

Catégorie liée à l'obligation durable de la Sun Life	Nombre d'actifs	Valeur au 31 décembre 2023 (M\$ CA)	Indicateur des retombées prévu ⁷	Part de l'obligation aux indicateurs de retombées
Énergie renouvelable	3	79 \$	Capacité de production d'énergie renouvelable (MW)	41
Efficacité énergétique	1	26 \$	Économies d'énergie annuelles (MMBTU)	13 957 ⁸
	1	27 \$	Émissions annuelles de GES réduites ou évitées (tonnes métriques d'équivalents CO ₂)	1 079 ⁸
Bâtiments écologiques	2	108 \$	Certifications de bâtiment écologique	LEED Or ⁸ BOMA BEST Platine
Transports propres	1	61 \$	Équivalents de véhicules de promenade qui ne se trouvent pas sur les routes (véhicules estimés par année)	78 ⁸
Accès aux services essentiels	2	87 \$	Lits disponibles en soins de longue durée	203 ⁸
	1	14 \$	Logements disponibles en refuge	30
	2	98 \$	Lits disponibles en refuge	227 ⁸
Total	13	500 \$		

⁷ Il n'existe pas encore de méthodologies normalisées et universelles pour le calcul des retombées. Les pratiques du marché et les lignes de conduite dans ce domaine continuent d'évoluer, particulièrement pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées. Voir l'avis de non-responsabilité ci-dessous.

⁸ Indicateur projeté pour les projets en développement

Reportez-vous à l'annexe B pour consulter la liste des actifs admissibles qui appuient les obligations durables. En raison des dispositions contenues dans les ententes de confidentialité typiques pour les opérations conclues sur les marchés privés, nous ne divulguons pas le nom de chaque investissement. Nous fournissons toutefois de l'information générale sur l'incidence favorable de chaque investissement sur l'environnement et la société.

Annexe A – Méthodologie

Le choix des indicateurs de retombées à prendre en compte sur les plans environnemental et social a été renseigné par les guides *Harmonized Framework for Impact Reporting*⁹ et *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*¹⁰ publiés par l'ICMA en 2019 et plus récemment en 2023. Ces guides énoncent les principes de base et les indicateurs de rendement pour la communication de l'information sur les retombées.

Le produit de l'émission de l'obligation durable affecté aux placements en actions dans la catégorie des bâtiments écologiques est déclaré au « Coût total ». Le coût total comprend tous les coûts initiaux liés à l'acquisition ainsi que les investissements aux périodes de temps correspondant au Cadre des obligations durables.

⁹ International Capital Market Association, *Harmonized Framework for Impact Reporting*, juin 2019 et juin 2023
<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2019/Handbook-Harmonized-Framework-for-Impact-Reporting-WEB-100619.pdf>

<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2023-updates/Handbook-Harmonised-framework-for-impact-reporting-June-2023-220623.pdf>

¹⁰ International Capital Market Association, *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*, juin 2019 et juin 2023

<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2019/Framework-for-Social-Bond-Reporting-Final-06-2019-100619.pdf>

<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2023-updates/Harmonised-framework-for-impact-reporting-for-social-bonds-June-2023-220623.pdf>

Annexe B – Actifs auxquels sont adossées les obligations durables
Tableau 3 : obligation durable de 2019

Catégorie	Lien avec la catégorie	Actif	Description	Acquisition	Échéance	Pays	Description de l'investissement durable	Montant affecté	
								M\$ CA, au 31 décembre 2023	%
Énergie renouvelable	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à générer, à transporter et à distribuer l'énergie provenant de sources renouvelables	1	Parc éolien canadien	2017	2042	Canada	Financement d'un parc éolien situé au Québec	133 \$	18%
Efficacité énergétique	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer l'efficacité des ressources	2	Améliorations de l'efficacité énergétique – Grande bibliothèque publique aux É.-U.	2019	2039	États-Unis	Contrats de performance en matière d'économies d'énergie visant des améliorations de l'efficacité énergétique d'une grande bibliothèque publique aux États-Unis	70 \$	9%
		3	Système scolaire de l'est des É.-U.	2019	2034	États-Unis	Prêteur unique pour le financement d'un contrat de performance à rémunération conditionnelle visant 17 projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans un système scolaire d'envergure des États-Unis (29	18 \$	2%

							écoles publiques)		
Bâtiments écologiques	Investissements dans des immeubles commerciaux ou résidentiels, nouveaux ou existants, qui répondent ou devraient répondre aux normes de certification durable établies par un organisme indépendant, selon la conception, la construction et les plans d'opérations de l'immeuble, ou aux normes de certification énergétique	4	Bâtiment certifié LEED Or dans une grande ville canadienne	2019	s. o.	Canada	Tour de bureaux catégorie AAA située au centre-ville d'un important marché canadien, qui a obtenu les certifications LEED Or et BOMA BEST Platine	308 \$	41%
		5	Bâtiment certifié LEED Platine dans une grande ville canadienne	2020	s. o.	Canada	Nouvel immeuble de bureaux catégorie AAA situé au centre-ville d'un important marché canadien, qui a obtenu la certification LEED Platine	139 \$	19%
Accès aux services essentiels	Investissements dans des installations et de l'équipement qui améliorent l'accès aux services essentiels, qu'ils soient publics, sans but lucratif, gratuits ou subventionnés	6	Clinique de santé comportementale et mentale améliorant l'accès aux services en santé mentale dans une grande ville américaine	2019	2051	États-Unis	Financement pour la construction d'un centre de santé comportementale axé sur la santé mentale dans la ville de New York	69 \$	9%

		7	Refuge pour sans-abri dans une grande ville américaine	2019	2049	États-Unis	Prêteur unique pour la monétisation d'un contrat; un organisme sans but lucratif bien établi d'une grande ville américaine vise à fournir un refuge temporaire à des familles en situation d'itinérance	13 \$	2%
Total								750 \$	

Tableau 4 : obligation durable de 2023

Catégorie	Lien avec la catégorie	Actif	Description	Acquisition	Échéance	Pays	Description de l'investissement durable	Montant affecté	
								M\$ CA, au 31 décembre 2023	%
Énergie renouvelable	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à générer, à transporter et à distribuer l'énergie provenant de sources renouvelables	1	Parc éolien	2023	2046	Canada	Financement d'un parc éolien situé au Canada	22 \$	4%
		2	Installation hydroélectrique	2023	2043	Canada	Financement d'une installation hydroélectrique située au Canada	31 \$	6%
		3	Installation hydroélectrique	2023	2030	Norvège	Financement d'une installation hydroélectrique située en Norvège	26 \$	5%
Efficacité énergétique	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer l'efficacité des ressources	4	Conservation de l'énergie dans un immeuble du gouvernement des États-Unis	2023	2043	États-Unis	Installation de mesures de conservation de l'énergie dans le laboratoire de l'agence des États-Unis pour la protection de l'environnement. Suivi et vérification des économies d'énergie pendant toute la durée de l'investissement	26 \$	5%
		5	Conservation de l'énergie dans un immeuble du gouvernement des États-Unis	2023	2034	États-Unis	Installation de mesures de conservation de l'énergie au siège social d'un organisme fédéral américain. Suivi et vérification des économies d'énergie pendant toute la durée de l'investissement	27 \$	5%

Bâtiments écologiques	Investissements dans des immeubles commerciaux ou résidentiels, nouveaux ou existants, qui répondent ou devraient répondre aux normes de certification durable établies par un organisme indépendant, selon la conception, la construction et les plans d'opérations de l'immeuble, ou aux normes de certification énergétique	6	Bâtiment industriel au Canada	2023	s. o.	Canada	Développement industriel tout électrique dans une ville canadienne qui possède un générateur solaire et devrait obtenir la certification LEED Or	35 \$	7%
		7	Bâtiment commercial au Canada	2023	2026	Canada	Centre commercial situé dans le centre-ville d'une ville canadienne qui a obtenu la certification BOMA Best Platine	73 \$	15%
Transports propres	Investissements dans le transport durable et efficace	8	Nouveau réseau de transport express dans une ville canadienne	2022	2060	Canada	Investissement dans un projet de transport en commun pour bâtir une nouvelle ligne de métro dans une grande ville du Canada	61 \$	12%
Accès aux services essentiels	Investissements dans des installations et de l'équipement qui améliorent l'accès aux services essentiels, qu'ils soient publics, sans but lucratif, gratuits ou subventionnés	9	Centre de soins de longue durée au Canada	2023	2051	Canada	Financement d'un nouveau centre de soins de longue durée de 256 lits dans une ville canadienne	43 \$	9%
		10	Centre de soins de longue durée au Canada	2023	2051	Canada	Financement d'un nouveau centre de soins de longue durée de 256 lits dans une ville canadienne	44 \$	9%
		11	Refuge d'urgence dans une ville des États-Unis	2023	2055	États-Unis	Financement d'un refuge de 200 lits pour les femmes seules dans une grande ville des États-Unis	44 \$	9%

		12	Refuge d'urgence dans une ville des États-Unis	2023	2054	États-Unis	Financement d'un refuge d'urgence pour les familles dans une grande ville des États-Unis	14 \$	3%
		13	Refuge d'urgence dans une ville des États-Unis	2022	2045	États-Unis	Financement de la construction d'un refuge de 200 lits pour sans-abri dans une grande ville des États-Unis	54 \$	11%
Total								500 \$	

Avis de non-responsabilité : Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et il peut être modifié sans préavis. La Financière Sun Life inc. (la « Sun Life ») peut modifier ou mettre à jour ce document au besoin, notamment à la suite de changements apportés aux pratiques du marché, aux taxonomies, aux méthodologies, aux scénarios, aux cadres de référence, aux critères et aux normes applicables, qui continuent d'évoluer. Pour déterminer l'admissibilité des investissements en vertu du Cadre des obligations durables, et pour déterminer les retombées des investissements faits en vertu de ce cadre, la Sun Life s'appuie sur des renseignements provenant de clients et d'autres sources tierces. Bien que la Sun Life considère que ces sources sont fiables, elle n'a pas vérifié de façon indépendante tous les renseignements des tiers, ou évalué les hypothèses sous-jacentes à ces renseignements, et elle ne peut donc pas en garantir l'exactitude. La Sun Life n'assume ni la responsabilité ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans ce document, à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou de tout autre facteur qui pourrait affecter les énoncés. Aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée ou ne sera donnée quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans la présente. La Sun Life ne peut être tenue responsable de toute perte et de tout dommage découlant de l'utilisation ou liés à l'utilisation de l'information contenue dans ce document, ou à la confiance y étant accordée. Rien dans le présent document ne constitue, ni ne représente en partie, une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres ou d'autres instruments de la Sun Life ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées. Le présent contenu ne doit pas être distribué à toute personne ou entité, ou utilisé par celles-ci, dans tout territoire de compétence où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation. Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document peuvent comprendre i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, plans, cibles, objectifs et priorités; ii) les énoncés se rapportant à la mise en œuvre du Cadre des obligations durables et aux déclarations y étant associées; iii) les énoncés se rapportant à l'utilisation ou à l'affectation du produit de l'émission des obligations durables conformément au présent Cadre des obligations durables; iv) les énoncés se rapportant aux actifs admissibles financés, refinancés, acquis ou maintenus relativement au Cadre des obligations durables; v) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et vi) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « ambition », « aspirer à », « atteindre », « avoir l'intention de », « but », « chercher à », « cibler », « croire », « devrait », « estimer », « fera », « hypothèse », « initiatives », « objectif », « perspectives », « peut », « planifier », « pourrait », « prévoir », « projeter », « s'attendre à », « s'efforcer de », « stratégie », « viser » ou d'autres expressions semblables. Les énoncés prospectifs font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne des événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer. Ils ne constituent pas une garantie des résultats futurs. Ils mettent en cause des risques et des incertitudes et reposent sur des facteurs et des hypothèses clés dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats futurs pourraient grandement différer de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. La Sun Life ne garantit aucunement que les investissements qui satisfont aux critères d'admissibilité indiqués dans le Cadre des obligations durables auront des impacts, des résultats ou des bienfaits environnementaux, sociaux ou durables, qu'il s'agisse de projections, d'estimations ou autres, ni que ces impacts, résultats ou bienfaits répondront aux cibles ou objectifs anticipés, ou qu'ils pourront être quantifiés. Les facteurs pouvant causer des différences importantes entre les résultats réels et ceux présentés dans les énoncés prospectifs comprennent ceux énoncés dans la Notice annuelle de la Sun Life pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sous la rubrique « Facteurs de risque », les facteurs indiqués dans le Rapport sur la durabilité 2023 de la Sun Life, sous la rubrique « Énoncés prospectifs », et d'autres facteurs décrits dans les états financiers annuels et intermédiaires de la Compagnie, ainsi que dans les rapports de gestion et d'autres documents que nous déposons auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés sur les sites www.sedarplus.ca et www.sec.gov, respectivement. La Sun Life ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.